

### UNE QUESTION ?

François - 09 53 94 07 16 [francois-bouchardeau@riseup.net](mailto:francois-bouchardeau@riseup.net)

Sandrine - 06 11 33 51 10 [sandrinemerlova@gmail.com](mailto:sandrinemerlova@gmail.com)

[www.cooplicot.org](http://www.cooplicot.org)

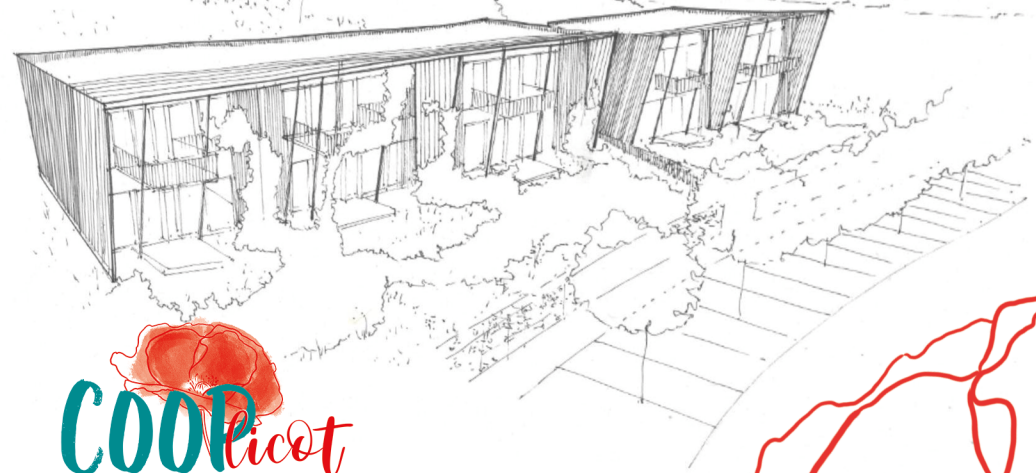
Bulletin de pré-souscription  
disponible sur site



# INVESTIR

**DANS UNE  
COOPÉRATIVE  
D'HABITANTS  
À VOCATION  
SOCIALE**  
un placement  
éthique  
solidaire  
écologique

2%  
d'intérêt  
annuel



**COOPlicot**  
- HABITAT PARTICIPATIF -

Cooplicot est un projet d'habitat participatif situé à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence). Il comprend **43 logements** (16 en locatif social et 27 en accession sociale à la propriété) ainsi que **200 m<sup>2</sup> d'espaces partagés**.

## Raison d'être du projet

Cooplicot sera un lieu de vie participatif intergénérationnel tourné vers l'écologie, l'entraide et la solidarité. Un quartier qui favorise les partages humains et matériels, les initiatives et l'ouverture sur le monde. Un projet où l'on invente de nouvelles façons d'habiter son logement, les espaces partagés, la cité.

Afin de pouvoir proposer du logement locatif social à des ménages aux revenus modestes, il a été décidé de créer la coopérative d'habitant·e·s de Cooplicot, qui va acheter les 16 logements locatifs.

## Les grands principes d'une coopérative d'habitant·e·s

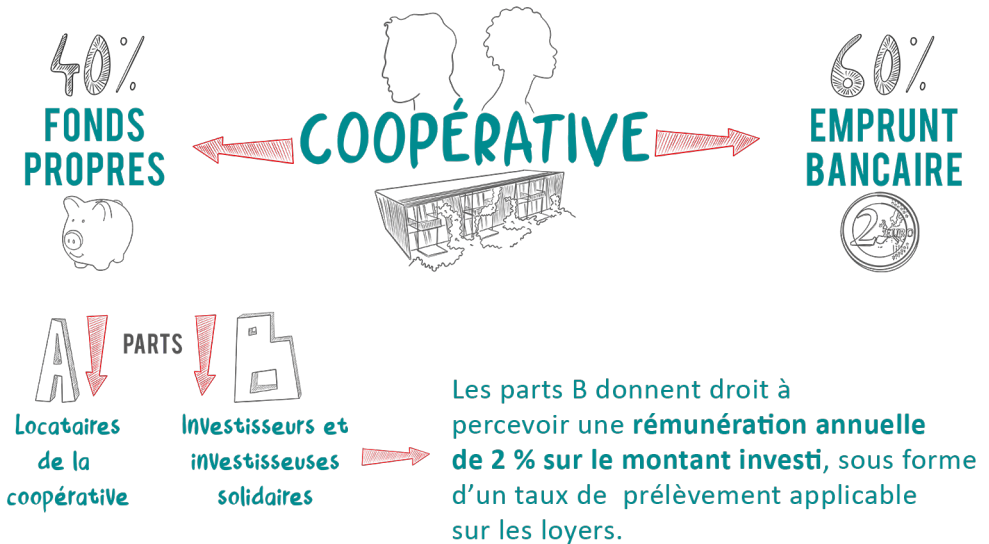
Comme de nombreuses coopératives d'habitant·e·s en France, Cooplicot sera une SAS Coopérative fondée sur les principes suivants :

- les habitant·e·s sont collectivement propriétaires et titulaires de parts sociales ;
- les habitant·e·s sont individuellement locataires *via* le bail de location ;
- la gouvernance est celle d'une coopérative : 1 personne = 1 voix.

## Le montage financier

Le financement des 16 logements se fait par :

- un Prêt Locatif Social (emprunt bancaire) 1 460 000 € (60 %)
- des fonds propres (investisseurs citoyens) 900 000 € (40 %)



## Pourquoi investir ?

**Un investissement 100 % solidaire** : il finance des logements de qualité et abordables pour des ménages qui en ont besoin.

**Un investissement sûr** : à l'abri de la volatilité des marchés financiers, dans une coopérative construite pour le monde d'aujourd'hui (habitat écologique, structure bois et matériaux biosourcés) dont les membres sont engagés et investisseurs.

**Un investissement rémunéré à 2 %** : la rémunération est intégrée dans les loyers des locataires coopérateurs, elle est sûre et pérenne.

**Un investissement liquide** : il peut être récupéré sous 3 mois (dès la fin de la construction des logements).

**Un investissement qui a du sens** : un projet social et innovant en milieu rural.

## Comment investir ?

L'investisseur ou l'investisseuse verse 1/20 du montant qu'il ou elle souhaite apporter au financement de la coopérative sous forme d'achats de parts B. Il ou elle s'engage à répondre à l'appel de fonds de la coopérative à hauteur de 19 fois la valeur de ses parts fin 2020, avant le début des travaux.

PAR EXEMPLE : une investisseuse décide d'apporter 10 000 € (montant minimum de 5000 € et maximum de 30 000 €). Elle achète dans un premier temps 500 € de parts B (dès septembre 2020). Elle devra verser 9500 € à la fin décembre 2020. Son investissement lui rapportera 200 €/an, dès que les loyers seront perçus.